



COMMUNE DE  
**GRAVIÈRES**

## Compte-rendu du conseil municipal de Gravières 20 janvier 2022 – 18h30.

Le 20 janvier 2022 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Gravières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Monique Doladille, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 janvier 2022

Date d'affichage : 13 janvier 2022

**Etaient présents** : Monique Doladille, Jean Pellet, Marie-Josée Roux, Fabien Pellet, Sylvie Devès, Damien Lentier, Eric Pradier

**Absent** : Sylvain Hiel

**Absents excusés** : Philippe Troï.

**Procurations** : Philippe Troï donne pouvoir à Monique Doladille.

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- **Convention avec SDEA pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour rénovation énergétique de l'école.**
- **Demandes de subvention pour travaux de rénovation énergétique auprès de l'Etat, du Département, de la Région, du SDE et autres organismes.**
- **Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'étude de faisabilité de la construction du bâtiment technique.**
- **Demande de subvention auprès du PNR dans le cadre du programme Leader pour la mission d'accompagnement par l'atelier Bivouac pour l'aménagement de la place.**
- **Proposition d'achat de terrain à Monsieur Joachim Glotz.**
- **Proposition d'achat terrain à Madame Terrier.**
- **Proposition de vente de terrain communal à Monsieur et Madame Belaghar – Glotz.**

*Secrétaire de séance : Sylvie Devès*

***Julie Glotz ne prend pas part aux votes des délibérations 5, 6 et 7 et sort de la salle du Conseil***

- **1ère délibération : Convention avec SDEA pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour rénovation énergétique de l'école.**

Madame le Maire rappelle que la commune de GRAVIERES, a décidé de procéder à la réalisation de travaux de rénovation énergétique de l'Ecole communale (qui accueille également des élèves des communes de Malarce sur la Thines et de les Salelles).

Le coût de cette opération a été évalué à 143 220 € H.T. et le délai de réalisation est estimé à 12 mois.

Au regard des moyens humains et matériels dont la commune dispose, Madame le Maire estime utile pour mener à bien ladite opération de solliciter le concours du Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement (S.D.E.A.) au terme d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Madame le Maire indique que pour assurer cette mission, le S.D.E.A. sollicite une rémunération globale de **2.439.00 € H.T.** soit 2.926,80 € T.T.C.

*Après un temps d'échange, Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la signature de la convention avec le S.D.E.A.*

- **2<sup>ème</sup> délibération : Demandes de subvention pour travaux de rénovation énergétique auprès de l'Etat, du Département, de la Région, du SDE et autres organismes.**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que pour les projets d'investissement, la commune peut bénéficier de subventions auprès des différentes administrations.

Elle Informe les élus de la nécessité d'engager au plus vite des travaux d'isolation d'un des bâtiments du groupe scolaire.

Ces travaux concernent la toiture, les menuiseries, les murs, le chauffage.

Elle informe que le montant des travaux prévus pour la rénovation énergétique de l'Ecole s'élève à environ 143 220 € H.T.

Pour cette opération, la commune peut solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, du SDE ou tout autre organisme

*Après discussion, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, les demandes de subventions.*

- **3<sup>ème</sup> délibération : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'étude de faisabilité de la construction du bâtiment technique.**

Madame le Maire relate la visite du Sous-Préfet du 11 janvier 2022 et notamment l'exposé des projets de la commune et en particulier celui de la construction de l'atelier communal.

Elle précise que le coût prévisionnel s'élève à 290 000 € HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention pour honoraire d'études au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le coût total des honoraires est de 31 410 € HT, la subvention demandée est de 10 000 € HT, le reste à charge pour la commune est de 21410 € HT

*Après échanges sur le sujet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et autorise Madame le Maire à demander ladite subvention.*

- **4<sup>ème</sup> délibération : Demande de subvention auprès du PNR dans le cadre du programme Leader pour la mission d'accompagnement par l'atelier Bivouac pour l'aménagement de la place.**

Madame le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la mission d'accompagnement effectuée par l'atelier Bivouac pour l'aménagement de la place, la commune peut faire une demande de subvention auprès du Parc Naturel des Monts d'Ardèche dans le cadre du programme "Leader".

Ce programme vise à financer des initiatives participatives.

Elle rappelle le montant du devis de l'association Bivouac : 15 500 € H.T.

*Après débat sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce pour et autorise Madame le Maire à demander cette subvention*

- **5<sup>ème</sup> délibération : Proposition d'achat de terrain à Monsieur Joachim Glotz.**

Madame le Maire informe l'assemblée que pour les besoins du permis d'aménager N°00710021D0001 accordé le 11 juin 2021 à Monsieur Hans Joachim Glotz, il a été effectué un bornage en date du 31 novembre 2021 de la parcelle AB 374.

Un morceau de 79 m<sup>2</sup> (parcelle AB 650) du tènement s'avère être occupé par la voie communale N°1 (route du Mas de Lafont).

Il convient donc de régulariser la situation.

La proposition de prix de cession à monsieur Glotz est de 1 € (un Euro) et ne donne pas lieu à paiement.

*Après échanges sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, se prononce favorablement.*

- **6<sup>ème</sup> délibération : Proposition d'achat terrain à Madame Terrier.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune, Madame Eugénie TERRIER résidant 16 chemin du Vignal 07140 Gravières, accepte de céder une partie de la parcelle AB 513 à la commune dans le cadre du projet d'aménagement de la place.

Le prix est fixé à 0.50 € (cinquante centimes d'Euro) par mètre carré.

*Après débat sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, se prononce favorablement.*

- **7<sup>ème</sup> délibération : Proposition de vente de terrain communal à Monsieur et Madame Belaghar – Glotz.**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Ahmed BELACHGAR et Madame Julie GLOTZ, domiciliés 56 route du Bosc 07140 Gravières, d'acquérir deux parcelles appartenant à la commune cadastrées AB 393 (1290 m<sup>2</sup>) et AB 394 (675m<sup>2</sup>).

Ils ont un projet de construction sur la parcelle voisine et souhaitent opérer une continuité d'ensemble cohérent.

Madame le Maire précise que la commune n'a pas d'intérêt particulier à conserver ces deux parcelles qui sont enclavées.

Elle propose un prix de vente de 0.50 € par mètre carré. Les frais seront à la charge des acquéreurs.

*Après discussion, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, la demande d'acquisition de ces deux parcelles.*

**Questions diverses :**

- PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : remise à jour nécessaire en 2022.
- Voirie : travaux en cours sur les fossés avec engin.

Fin de la séance : 20 heures 30

Les délibérations sont visibles en Mairie.